

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION

Droit de rétractation :

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier à :

Service des eaux, Hôtel Communautaire, 1 place Général Ferrié CS60809 53008 LAVAL Cedex

eau@agglo-laval.fr - téléphone 02 43 49 43 11

Votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple lettre envoyée par la poste, télécopieur ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire. Vous pouvez également remplir et transmettre le modèle de formulaire de rétractation ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté sur notre site internet www.agglo-laval.fr. Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de la rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services ou la fourniture d'eau pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

Attention : pour mettre fin à un abonnement à l'eau, passé ce délai, utilisez le formulaire "abonnement eau" ou téléphonez au 02 43 49 43 11 où le service chargé des usagers vous indiquera la marche à suivre

FORMULAIRE DE RETRACTATION

A l'attention de :

LAVAL AGGLOMERATION, Service des eaux,

Hôtel Communautaire 1, place du Général Ferrié CS 60809 53008 LAVAL Cedex

eau@agglo-laval.fr - téléphone 02 43 49 43 11 – télécopieur 02 43 49 45 81

Je / nous (*) vous notifie / notifions (*) par la présente ma /notre (*) rétractation du contrat portant sur la fourniture d'eau potable

commandé le :

Nom du consommateur :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Adresse du site desservi (si différente) :

Références du contrat :

Signature du (des) consommateur(s) :
(uniquement en cas de notification du
présent formulaire sur papier)

(*) Rayez la mention inutile.